

Toepassing van artikel 51 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad.
Interpellatie van C. CHERFAN, gemeenteraadslid, betreffende de toegankelijkheid tot werk voor jongeren

C. CHERFAN donne lecture du texte suivant :

C. CHERFAN geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis des années, le chômage des jeunes reste particulièrement élevé à Anderlecht, notamment dans les quartiers de Cureghem, Peterbos ou Scheut. Ces jeunes, souvent talentueux et pleins d'énergie, ne demandent qu'à être accompagnés vers des formations utiles et des emplois dignes.

Pourtant, les dispositifs existants sont fragmentés, peu visibles, et souvent inefficaces. Je constate sur le terrain une lassitude, un sentiment d'abandon, voire une perte totale de confiance envers les institutions.

Je vous pose donc les questions suivantes :

1. Quelles initiatives concrètes la Commune d'Anderlecht a-t-elle mises en place depuis le début de cette législature pour favoriser l'emploi local des jeunes ?
2. Quels résultats ont-ils été mesurés sur le terrain ?
3. Quels partenariats avec des acteurs privés ou publics sont en cours pour créer des emplois accessibles dans la commune, notamment dans les secteurs de la santé, de la logistique ou de la transition écologique ?
4. Pourquoi la Commune ne met-elle pas en place un plan local ambitieux d'insertion professionnelle pour les jeunes ?

Madame l'Echevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen BENMRAH geeft lezing van het volgend antwoord:

Je vous remercie Monsieur le conseiller pour votre interpellation, qui aborde une question essentielle : l'accès à l'emploi pour les jeunes à Anderlecht. C'est un sujet que nous prenons à cœur, car derrière les chiffres que l'on connaît, notamment dans des quartiers comme Cureghem, Peterbos ou Scheut, il y a des jeunes avec des talents, de l'envie, du potentiel, mais aussi parfois un sentiment de découragement. Notre responsabilité, c'est de leur donner des perspectives concrètes et des outils adaptés pour avancer.

Depuis le début de cette législature, nous avons lancé plusieurs actions dans ce sens. En collaboration avec « Actiris » et trois autres Communes, nous avons mis en place des « jobdatings » sectoriels. Ce sont des événements qui permettent à des jeunes,

accompagnés et préparés en amont, de rencontrer directement des employeurs. Chaque employeur (entre cinq et dix) rencontre une trentaine de demandeurs d'emploi en un après-midi. Deux éditions ont déjà eu lieu, dans les secteurs de l'Horeca et de la vente, dont la dernière ici même à Anderlecht. Une troisième, centrée sur la logistique, est prévue en juin. Ces moments sont très bien accueillis, tant par les candidats que par les entreprises, qui apprécient à la fois la qualité de l'organisation et le profil des jeunes rencontrés. C'est un bon exemple de ce que l'on peut construire de concret et d'efficace quand les acteurs publics travaillent ensemble.

Dans la continuité de notre programme d'action de la majorité, nous avons défini des priorités claires pour renforcer l'accès à l'emploi local. Cela passe par le soutien actif du « PIF » (le « Point d'Information Jeunesse »), en lien avec des partenaires spécialisés et par une meilleure mise en relation entre les chercheurs d'emploi et les employeurs présents sur notre territoire. Notre volonté est également d'apporter une visibilité accrue des offres disponibles grâce à nos outils numériques, mais aussi de renforcer la collaboration avec la « Mission locale » et le CPAS. Nous portons une attention très particulière à la question de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations à l'embauche, notamment à travers la charte que nous proposons aux entreprises implantées sur la commune.

En parallèle, le « Plan d'Action Jeunesse » du service vient renforcer tous ces efforts. Il vise à rendre l'information plus accessible via des canaux adaptés aux jeunes, comme les réseaux sociaux. Nous travaillons aussi à faciliter l'accès aux stages, aux jobs communaux, et au volontariat défrayé, dans des domaines comme la « Propreté », l'accueil ou encore l'aide aux aînés. Et nous mettons en place un registre local des structures susceptibles d'accueillir des stagiaires, pour structurer et élargir l'offre.

Ce travail se fait en s'appuyant sur une dynamique collective qui regroupe de nombreux partenaires : « Infor Jeunes », « JEEP », « Sport2be », « FEFA », la « Mission locale », la « Prévention », tous réunis dans un groupe de travail sur l'insertion sociale et professionnelle. Cette coordination de proximité est précieuse, parce qu'elle permet d'atteindre les jeunes là où ils sont, avec des solutions concrètes et adaptées à leurs besoins.

Anderlecht agit et se mobilise pour l'emploi des jeunes. Elle le fait avec sérieux, avec méthode, et surtout avec la volonté de proposer des solutions réelles et accessibles à sa jeunesse. Nous savons que chaque jeune a sa place dans le monde du travail, et notre mission, c'est de l'aider à y entrer, avec confiance et avec des opportunités concrètes en les soutenant tout au long de leur parcours.

C. CHERFAN :

Votre réponse est claire et je prends note des projets mentionnés. Permettez-moi cependant de vous dire que, sur le terrain, ces dispositifs sont très peu visibles. Beaucoup de jeunes ne savent même pas qu'ils existent. Il y a donc un vrai problème de communication, d'accessibilité, voire de pertinence. Sera-t-il possible de créer un guichet unique d'accompagnement local pour ces jeunes, en lien avec les entreprises et les secteurs en pénurie ?

Madame l'Echevine BENMRAH :

Nous verrons avec le service ce qu'il est possible de mettre à disposition.